

APPEL À PROJETS FRR – VOLET 2

La MRC des Laurentides octroiera 125 000 \$ pour améliorer les milieux de vie et l'économie locale

Mont-Blanc, le 11 décembre 2024 – Un montant de 125 000 \$ a été accordé pour l'édition 2025 de l'appel à projets de la MRC des Laurentides, dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2. Les organismes, municipalités et entreprises privées et d'économie sociale peuvent soumettre leur demande dès maintenant. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 janvier 2025.

Chaque année, le Conseil des maires de la MRC des Laurentides encourage des projets ou actions répondant aux priorités d'intervention et aux principes directeurs de la [Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire](#) de la MRC des Laurentides en réservant, lors de l'adoption de son budget, un montant provenant du FRR – volet 2.

Cette aide financière est destinée à des projets structurants ou à des initiatives visant à résoudre des défis locaux. Ils doivent avoir pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la MRC des Laurentides, en contribuant à la santé sociale, à l'économie et à l'environnement du territoire.

Priorités d'intervention

- L'attraction de nouveaux résidents et travailleurs et leur intégration dans le milieu
- La diversification économique et de l'emploi dans un contexte de développement durable
- L'efficacité énergétique, la réduction des émissions de GES et l'optimisation de la gestion des matières résiduelles
- Positionner l'agriculture comme force de développement
- Soutenir l'économie sociale
- Augmenter nos connaissances du tissu économique de la MRC des Laurentides
- Améliorer l'accueil et la prise en charge des entreprises
- Soutenir les industries traditionnelles (tourisme, culture, agroalimentaires et foresterie)
- Valoriser le territoire de la MRC des Laurentides

Organismes admissibles

Tout organisme est admissible, à l'exception des entreprises privées du secteur financier et des coopératives financières.

Dépôt d'une demande

Les organismes admissibles au dépôt sont invités à consulter la [Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire de la MRC des Laurentides](#), afin d'en savoir plus les modalités du dépôt d'une demande. Le formulaire de dépôt est disponible en ligne : [Formulaire de demande de financement – FRR 2](#)

Seules les demandes complètes seront examinées. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **30 janvier 2025**. Toute la documentation est consultable sur le site Web de la MRC des Laurentides : mrclaurentides.qc.ca/frr.

Analyse des projets

Les projets déposés seront analysés par le Comité d'analyse du FRR – volet 2 de la MRC des Laurentides. Il attribuera les sommes selon les critères de la grille d'évaluation et les mandats ou enjeux énoncés.

- 30 -

Information :

Joëlle Taillefer
(819) 425-5555, poste 1010
jtaillefer@mrclarentides.qc.ca

Source :

Catherine Signoret
Agente aux communications
(819) 425-5555, poste 1048
csignoret@mrclarentides.qc.ca